

Amenagement du terrain de sports - approbation du projet - Demande de subvention

voir nouvelle délibération  
le 16 novembre 1969.

Le Conseil Municipal vu le projet déposé par le S.I.C.A.H.R. de leurthe et  
Mireille, Caserne Hugo à Nancy, en vue de l'aménagement d'un terrain de sports.  
- approuve le projet dont le devis s'élève à 1 901 157 F  
- s'engage à inscrire au budget des ressources récurrentes au financement qui  
reste à la charge de la commune soit 55%.  
- sollicite une subvention aussi élevée que possible.  
- déclare avoir pris connaissance de cahiers d'engagement contractuels  
à souscrire par les collectivités admises au bénéfice d'une subvention  
de l'Etat en titre du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports,  
annexés à la circulaire n° 28/SE du 20 juillet 1962 et en acceptant les  
termes et obligations.